

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision n° 2022-22 du 26 avril 2022 portant délégation de signature

NOR : ECOQ2212479S

Le Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu la décision du 30 mars 2022 du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance portant attribution des fonctions de Président -Directeur Général par intérim de la Monnaie de Paris à M. *Marc* Schwartz ;
Vu le décret du 25 avril 2022 portant nomination de M. *Marc* Schwartz aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 8 avril 2022 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 8 avril 2022 portant sur les délégations consenties par le Président-Directeur Général.

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée M. *Emmanuel* Cortes, Responsable stocks, commandes et expéditions, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions et au nom du Président-Directeur Général :

- tout achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 5.000 euros afférent à son périmètre ;
- tout investissement d'un montant inférieur ou égal à 5.000 euros afférent à son périmètre ;
- les agréments de sous-traitance afférents aux marchés conclus pour les besoins de l'activité de la Direction Industrielle de Paris.

Article 2

La présente délégation est consentie à compter du 8 avril 2022 jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2022 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le Président-Directeur Général.

Article 3

Le Président – Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 26 avril 2022

Emmanuel Cortes
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents
pouvoirs »

Responsable stocks, commandes et
expéditions

Marc Schwartz

Président-Directeur Général

Jacky Frehel

Directeur Industriel

Arnaud Laeron

Directeur des Finances et de la Performance